



COMITE SYNDICAL DU 16 OCTOBRE 2023 à MÉAUTIS

Secrétaire de séance : Maryse LE GOFF

DÉLIBÉRATION

CS 2023/88 Finances locales – Décisions budgétaires – Budget et comptes - Admission en non-valeur des créances irrécouvrables

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin s'est réuni le 16 octobre 2023 à Méautis, sous la présidence de Benoît FIDELIN et du vice-présidence de Pascal MARIE.

L'invitation, l'ordre du jour et les documents annexes à la convocation ont été transmis par mail via un lien de téléchargement le 4 octobre 2023 (pour les membres avec voix délibérative) et le 10 octobre 2023 (pour les membres associés) conformément à l'article 9 de la loi n° 2019-1461 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 27 décembre 2019.

ÉTAIENT PRÉSENTS

avec voix délibérative

Pour la Région

Valérie LAISNEY (*pouvoir de Florence MAZIER*), Sylvain LETOUZÉ (*pouvoir de Antoine JEAN*), Pascal MARIE, Marianne ROZET, Pierre VOGT

Pour les conseillers départementaux

Christèle CASTELEIN, Hedwige COLLETTE, Benoît FIDELIN, Maryse LE GOFF (*pouvoir de Martine LEMOINE*), Hervé MARIE, Jean MORIN, Patrick THOMINES

Pour les Communautés de Communes

Jean-Claude COLOMBEL (CC de la Baie du Cotentin – *pouvoir de Jean-Pierre GUEGAN*), Anne HÉBERT (CC Côte Ouest Centre Manche – *pouvoir de Mireille DUFOUR*), Catherine KERVADEC (CC de la Baie du Cotentin),

Pour les communes

Pierre AUBRIL (Sainte-Mère-Eglise), Jean-Michel GREEN (Isigny-sur-Mer), Samuel HARDY (La Meauffe), Marie-Agnès HÉROUT (Carentan-les-Marais), Laurent HUET (Saint-Sauveur-Villages), Dominique JEANNE (Néhou), Joël LERECULEY (Gaignes-Mesnil Angot), Jocelyne LEVASSEUR (Fresville), Aurélien MARION (Apperville), Yann MOUCHEL (Varenguebec – *pouvoir de Valérie TORTEL*), Françoise PHILIPPE (Catteville), Jean-Marie POULAIN (Montsenelle), Florent SILIERES (Terre-et-Marais), Gérard TAPIN (Marchésieux)

avec voix consultative

Valérie BALAGUER (Conseil départemental de la Manche), Marc LECOUSTEY (Chambre d'Agriculture de la Manche), Adrien ALLARD (Sous-Préfet de Bayeux), Olivier CATTIAUX (DDTM de la Manche)

ÉTAIENT EXCUSÉS

Pour la Région

Angélique FERREIRA, Antoine JEAN, Vanessa LANCELOT, Florence MAZIER, Cédic NOUVELOT

Pour les conseillers départementaux

Patricia GADY-DUQUESNE, Martine LEMOINE, Thierry LETOUZÉ

Pour les Communautés de Communes

Aurélien GIGAN (CC Coutances Mer et Bocage), Jean-Pierre GUEGAN (Communauté d'Agglomération Saint-Lô), Mireille DUFOUR (CC Isigny Omaha Intercom), Jean-René LECHATREUX (Communauté d'Agglomération du Cotentin), Thierry LAISNEY (CC Côte Ouest Centre Manche)



MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

Pour les communes

Simone **EURAS** (Neufmesnil), Christophe **FOSSEY** (Doville), Jean-Claude **HAIZE** (Carentan-les-Marais), Yves **HUET** (Gonfreville), Jean-Louis **LECAPLAIN** (Grandcamp-Maisy – *voix consultative*), Bertrand **LECONTE** (Sainte-Marie-du-Mont), Sylvain **LEREDDE** (Rampan), Jean-Pierre **LHONNEUR** (Carentan-les-Marais), Stéphanie **MAUBÉ** (Lessay), Michel **MAUDUIT** (Isigny-sur-Mer), Marinette **MIGAUT** (Rauville-la-Place), Christopher **MOREAU** (Saint-Germain-du-Pert), Marianne **TAP** (Hémevez – *voix consultative*), Valérie **TORTEL** (Gorges), Céline **VAQUEZ** (Le Désert), Gérard **VOIDYE** (Carentan-les-Marais)

Pour les membres consultatifs

Valérie **NOUVEL** (présidente du CAUE de la Manche), Antoine **AUBRY** (Président du Syndicat de la Vire) Julien **MINICONI** (Sous-Préfet de Coutances), Isabelle **RAUSS** (Conservatoire du Littoral),

Équipe administrative et technique du Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin

Denis **LETAN**, Agnès **ORANGE**, Joëlle **RIMBERT**, Nicolas **FILLOL**, Arnaud **FEREY**

Nombre de votants : 29 membres + 6 pouvoirs

Soit un quorum de 35 membres sur 58

CS 2023/88 Finances locales – Décisions budgétaires – Budget et comptes - Admission en non-valeur des créances irrécouvrables

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales.

Vu la demande d'admission en non-valeur transmise par le comptable public.

Les créances irrécouvrables correspondent aux titres émis par la collectivité mais dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le comptable public en charge de recouvrement.

L'admission en non-valeur des créances est décidée par l'assemblée délibérante dans l'exercice de sa compétence budgétaire.

Elle est demandée par le comptable public lorsqu'il rapporte les éléments propres à démontrer que malgré toutes les diligences qu'il a effectué, il ne peut en obtenir le recouvrement.

Le 7 juin 2023, le comptable public a présenté au Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin les 3 demandes d'admission en non-valeur suivantes :

Exercice	Référence de la pièce	Objet	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
2015	T-231	Facture d'animation scolaire	134,50 €	Combinaison infructueuse d'actes
2016	T-95	Facture d'animation scolaire	143,10 €	Combinaison infructueuse d'actes
2022	T-82	Facture d'eau d'un herbage à la Réserve de Beauguillot	0,10 €	Combinaison infructueuse d'actes
TOTAL			277,70 €	

Le Comité syndical après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'admission en non-valeur des créances ci-dessus d'un montant total de 277,70 € (deux cent soixante dix-sept euros et soixante-dix centimes).

- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget de l'exercice en cours, aux articles et chapitres prévus à cet effet.

- **AUTORISE** le président à réaliser un mandat de régularisation

- **AUTORISE** le président tous les documents afférents.

ADOPTÉ à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme
Transmis en préfecture le 25 octobre 2023
Benoît FIDELIN,

Président du Parc naturel régional
des Marais du Cotentin et du Bessin

Accusé de réception en préfecture
090 25500255210331016-DELIB_CS2023_88-DE
Date de télétransmission : 25/10/2023
Date de réception en préfecture : 25/10/2023
PARC NATUREL RÉGIONAL DES MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN
3 Village Ponds, 50137 Saint-Côme-du-Mont
50500 CARENTAN-LES-MARAIS
Tél. 02 33 71 61 90 - info@parc-cotentin-bessin.fr